

HARMONISATION DES REGIMES INDEMNITAIRES **UN PAS EN AVANT EN FAVEUR DES AGENTS**

Le 21 juin 2016

*Mis devant le fait accompli par le tract de la CFDT intitulé « la Présidente a décidé » qui annonce l'augmentation de l'indice d'administration et de technicité (IAT) pour les agents des lycées de Languedoc-Roussillon et ses modalités précises de mise en œuvre dès l'automne 2016, la CGT souhaite revenir en dehors de toute polémique, sur l'essentiel : **l'égalité entre TOUS les agents de la région fusionnée Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.***

UNE HARMONISATION DE L'IAT DEMANDEE PAR LA CGT

N'en déplaise à certains, c'est grâce à l'action des organisations syndicales - et notamment de la CGT - et des agents que cette exigence d'harmonisation de l'IAT va certainement se concrétiser dans les prochaines semaines.

Pour rappel, **dès février 2015**, la CGT avait posé l'alignement de cet indice sur la situation la plus favorable comme un préalable incontournable pour l'harmonisation des régimes indemnitaires. Elle avait dès ce moment-là amené cette exigence à la table de l'intersyndicale qu'elle a initiée.

Plus récemment, **le 17 février 2016** (cf compte-rendu du 18 février 2016) lors de la rencontre avec la Présidente Carole DELGA et le Directeur Général des Services, Simon MUNSCH, la délégation de la CGT a précisément évoqué la nécessité d'aligner vers le haut l'IAT.

Par voie de pétitions (cf pétition adressée à la Présidente en date du **29 février 2016**) massivement signées dans les établissements de l'ex Languedoc-Roussillon, la CGT a demandé aux agents de s'engager pour « **l'alignement vers le haut des régimes indemnitaires dans la nouvelle collectivité** ».

La CGT est revenue à plusieurs reprises dans les groupes de travail sur ce point précis de l'harmonisation du point d'indice à 6.5 pour TOUS les agents des lycées dans la Région LRMP.

Les agents n'ont pas la mémoire courte. Rien n'est jamais acquis par avance et rien ne nous sera donné.

La CGT a accueilli très positivement le 26 mai dernier le vote dans le budget 2016 par les élus régionaux d'une ligne budgétaire intitulé « effort en faveur du régime indemnitaire des agents de la catégorie C » pour un montant de 1,6 millions d'euros.

La CGT attend à présent une concrétisation officielle de cet affichage budgétaire.

Par l'action syndicale, et avec les AGENTS, nous avons réussi à faire bouger les lignes. L'harmonisation vers le haut, c'est possible ! C'est une avancée qui doit en appeler d'autres

IL FAUT HARMONISER RAPIDEMENT L'ACTION SOCIALE DES 6700 AGENTS

L'harmonisation de l'IAT doit à présent ouvrir **la voie de l'harmonisation de l'action sociale sur la situation la plus favorable pour tous les agents**, à Toulouse et à Montpellier, dans les lycées, les ports et les services généraux.

La CGT est et sera aux côtés des agents pour négocier leur devenir, les protéger et les défendre. **Ce sont des questions bien trop importantes pour les réduire à un coup de com...**

Le Syndicat CGT